

Ville de



## **Marché Public**

***« Fourniture et acheminement de gaz naturel  
rendu site et services associés »***

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Date et heure limites de réception des offres :**

**Mardi 12 décembre 2017 à 12 h 00**

## **Article 1<sup>er</sup> : Pouvoir adjudicateur**

Commune de REICHSHOFFEN  
8, Rue des Cuirassiers  
B.P. 80101 – REICHSHOFFEN  
67892 – Niederbronn-les-Bains Cedex  
N° de téléphone : 03 88 80 89 30  
N° de télécopie : 03 88 80 89 40  
Email : [mairie@reichshoffen.fr](mailto:mairie@reichshoffen.fr)

## **Article 2 : Objet de la consultation**

La consultation porte sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel rendu sur site pour l'alimentation des points de livraison listés dans l'annexe 1 du CCATP et les services associés à la fourniture définis à l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.).

## **Article 3 : Informations mises à disposition pour la formulation des offres pour le marché**

Les candidats établissent leur offre sur la base des informations indiquées à l'annexe 1 « Liste des Points de Livraison inclus au marché » du C.C.A.T.P.

## **Article 4 : Procédure retenue**

Appel d'offres ouvert relevant des dispositions :

- de l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- des articles 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## **Article 5 : Forme du marché**

Le marché n'est pas un marché fractionné.  
Le marché ne comporte pas de décomposition en lots.

## **Article 6 : Conditions de participation des entreprises**

Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

Il n'est pas autorisé aux candidats de se présenter à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

## **Article 7 : Variante**

Aucune variante n'est autorisée et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

## **Article 8 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur les sites :  
[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et [www.reichshoffen.fr](http://www.reichshoffen.fr)

Ce dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.) et son annexe 1

- L'acte d'engagement et son annexe 1.

### **Article 9 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de huit jours à compter de la date et de l'heure limites de réception des offres indiquées à la page 1 du présent règlement.

### **Article 10 : Présentation des candidatures et des offres**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### **10.1 Justificatifs 1ère chemise intérieure**

- Lettre de candidature DC1 dûment remplie et signée en un original et déclaration du candidat DC2 dûment remplie ;
- Une copie de l'autorisation de fourniture délivrée par le ministre chargé de l'énergie, en cohérence avec l'acheteur public et de l'agrément MIG (missions d'Intérêt Général) délivré par le ministère de l'Industrie pour fournir du gaz aux collectivités territoriales, administrations publiques, établissements de santé et d'enseignement ;
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

#### **10.2 Justificatifs 2ème chemise intérieure**

- L'acte d'engagement et son annexe 1, dûment complétés et signés par le candidat (avec indication du nom et de la qualité du signataire, ainsi que le cachet commercial de la société) ;
- Le C.C.A.T.P. et son annexe 1, visé et signé par le candidat ;
- Le mémoire technique établi par le candidat. Celui-ci devra en outre faire apparaître :
  - Une fiche descriptive de la société, mettant en évidence ses compétences suffisantes pour réaliser les prestations, sa solidité financière et sa pérennité, ainsi que le nom des interlocuteurs désignés pour de marché ;
  - Les conditions techniques et financières de fourniture proposées par le candidat et acceptées par la collectivité publique, qui définiront notamment :
    - L'identification du candidat ;
    - Le ou les prix de l'offre du candidat retenu (ou les modalités de sa détermination) et la base de révision de ce(s) prix ;
    - Les conditions de réception ou d'admission des prestations ;
    - Les conditions de fourniture ;
    - Les précisions pour l'exécution des services demandés par la commune à l'article 4 du C.C.A.T.P. pour l'ensemble des points de livraison.
- Un modèle de contrat de fourniture (Conditions particulières) ;
- Les conditions générales de fourniture ;
- L'historique de variation de l'indice de référence de prix sur les deux dernières années.

### **Article 11 : Langue de rédaction des candidatures et des offres**

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en langue française.

## **Article 12 : Unité monétaire**

Le titulaire est informé que le pouvoir adjudicateur conclut le marché dans l'unité monétaire : euro

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection des offres.

## **Article 13 : Acte d'engagement**

L'acte d'engagement est signé avec son annexe 1 et dûment complétée par le candidat s'agissant des éléments suivants :

- Pour chaque Point de Livraison, les candidats indiquent dans la colonne correspondante, le « Terme Fixe » (TF) en €/an et le « Terme de Quantité » (TQ) en €/MW. Ces données sont exprimées en euro hors toute taxe (HTT° et ne comprennent aucune taxe ni contribution de toute nature, à savoir la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (T.I.C.G.N.), la T.V.A. et la CTA, cette dernière devant être expressément indiquée dans la colonne prévue à l'annexe 1 de l'acte d'engagement.
- Les candidats mentionneront également, dans le détail, les différentes taxes, redevances et cotisations à intégrer dans le coût final.
- Les candidats indiquent également dans l'annexe 1, les taux de TVA applicables à chacun des termes. Ces prix sont utilisés à des fins de validation des offres de prix appliquée par le pouvoir adjudicateur.
- S'ils deviennent titulaires du marché, les candidats, dans leurs relations avec le Gdf (Gaz Réseau Distribution France), seront libres de choisir l'option tarifaire de distribution (T1, T2, T3 ou T4) la plus adaptée, indépendamment des prix qu'ils auront indiqués dans ce Bordereau des points de livraison (PDL).

## **Article 14 : Conditions d'envoi des candidatures et des offres**

Les candidats transmettent leur candidature et leur offre sous pli cacheté contenant une seule enveloppe extérieure qui contient deux chemises intérieures.

Les chemises intérieures portent le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions :

« Première chemise intérieure – Candidature pour le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel rendu sur site et services associés »

« Seconde chemise intérieure – Offre pour le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel rendu sur site et services associés »

La première chemise intérieure contient les justificatifs énumérés au 10.1 du présent règlement de consultation ; la seconde chemise intérieure contient les documents énumérés au 10.2 du présent règlement de consultation.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention :

« Marché de fourniture et acheminement de gaz naturel rendu sur site et services associés ».

Les candidatures et les offres devront être envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Commune de REICHSHOFFEN  
8, Rue des Cuirassiers  
B.P. 80101 – REICHSHOFFEN  
67892 – Niederbronn-les-Bains Cedex

Avant les date et heure limites indiquées à la page de garde du présent règlement.

### **Horaires d'ouverture de la Mairie :**

Lundi au Jeudi : de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Vendredi : de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

Les candidatures et les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues.

Possibilité de réceptionner les offres par voie électronique : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

### **Article 15 : Jugement des offres**

Le jugement des offres est réalisé en application des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
Prix	60 %
Valeur technique	40 %
TOTAL	100 %

Dans le choix des offres, le responsable du marché tiendra compte par priorité des critères suivants :

- La qualité technique de l'offre et les services associés : 40 %
  - Interlocuteur dédié et réactif pour suivre le marché
  - Gestion de la facturation
  - Réunion annuelle sur site pour le bilan
  - Prestations pour optimiser ses consommations
  - Expertise dans la détection des gisements d'économie d'énergie
  - Possibilité d'intégrer facilement un nouveau site dans le marché.
- Le prix : 60 %

Le pouvoir adjudicateur procède au classement des offres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Le pouvoir adjudicateur attribue le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le marché ne peut être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans le délai imparti les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46.III du Code des Marchés Publics. S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

### **Article 16 : Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, qui leur seraient nécessaires, les candidats peuvent contacter :

M. Patrick BETTINGER  
Directeur Général des Services  
Hôtel de Ville  
8, Rue des Cuirassiers  
B.P. 80101 – REICHSHOFFEN  
67892 – Niederbronn-les-Bains Cedex  
N° de téléphone : 03 88 80 89 37  
N° de télécopie : 03 88 80 89 40  
Email : [patrick.bettinger@reichshoffen.fr](mailto:patrick.bettinger@reichshoffen.fr)

### **Article 17 : Compléments d'information**

Dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leurs offres.

Les précisions et compléments d'information sont présentés par écrit et le cas échéant, ultérieurement annexés à l'offre initiale.

Ces éléments ne devront en aucun cas conduire à modifier le contenu de leur offre, notamment sur le prix.